



HAL
open science

Histoire et patrimonialisation de places fortes lorraines détruites au XVIIe siècle : les cas de Vaudémont, Haroué et La Mothe

Quentin Muller

► **To cite this version:**

Quentin Muller. Histoire et patrimonialisation de places fortes lorraines détruites au XVIIe siècle : les cas de Vaudémont, Haroué et La Mothe. *Annales de l'Est*, 2023, 1, pp.73-90. hal-04565066

HAL Id: hal-04565066

<https://hal.science/hal-04565066>

Submitted on 1 May 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Quentin MULLER
Doctorant en histoire moderne
Université de Lorraine – CRULH

Histoire et patrimonialisation de places fortes lorraines détruites au XVII^e siècle : les cas de Vaudémont, Haroué et La Mothe

« La Lorraine, que je revois aujourd'hui telle que l'ont faite les Allemands, ce n'est pas la Lorraine d'hier, c'est la Lorraine d'il y a trois siècles, la Lorraine de la Guerre de Trente Ans, et c'est Jacques Callot seul qui pourrait peindre les lamentables cortèges de réfugiés qu'on a vu passer sur les routes. »¹ Le parallèle établi par Maurice Barrès entre l'invasion par les troupes allemandes en 1915 et la guerre de Trente Ans illustre la vivacité du souvenir de ce conflit dans la mémoire lorraine. Même près de trois cents ans plus tard, chaque malheur traversé par la région paraît inévitablement faire écho aux années 1630, à l'occupation française, aux pillages des diverses armées et aux destructions subies par la Lorraine. Parmi ces dernières, les démolitions des châteaux et autres places fortes ont notamment marqué les esprits², au point que ces édifices sont devenus des « marqueurs mémoriels » de cette période pour les Lorrains³. Ce syntagme dépasse celui des « lieux de mémoire » qui suppose que les « lieux » doivent avoir une vie et une actualité pour bénéficier d'une reconnaissance. Il admet que les « marqueurs » peuvent mourir mais également revivre par la suite : « ils sont là, parfois très visibles, parfois moins, mais présents pour qui veut les remarquer et se questionner. »⁴ Ainsi, l'expression semble parfaitement adaptée dans le cas des places fortes lorraines détruites au XVII^e siècle, qui ne bénéficient pas toutes de la même reconnaissance, ce qui conduit parfois à l'invisibilisation, voire à la mort, de certaines d'entre elles. Le cas n'a rien d'étonnant lorsque nous le comparons à celui des villes et villages lorrains ayant souffert des destructions allemandes dans le cadre de la Première Guerre mondiale et qui ne connaissent pas tous les mêmes destins mémoriels⁵. En somme, ces marqueurs restent dépendants de la volonté des individus de les inscrire dans le paysage avant que les événements auxquels ils se rapportent ne tombent dans l'oubli⁶. Comme tout élément de patrimoine, ils constituent donc le produit de choix⁷.

¹ Maurice BARRÈS, « La Leçon des Ruines Lorraines », *Le Journal de la Meurthe et des Vosges*, 15 mai 1915.

² Il faut rappeler ici la tendance de l'historiographie depuis le XVIII^e siècle à vouloir attribuer la majorité, si ce n'est la totalité, des destructions à Richelieu, en lien avec son image noire de démolisseur de châteaux en France, voir Laurent AVEZOU, « Richelieu destructeur des fortifications, historiographie d'un mythe national », G. BLIECK *et al.* (dir.), *La Forteresse à l'épreuve du temps*, Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2007, p. 143-152 et Quentin MULLER, *Le lys face aux armoiries. Richelieu et la noblesse*, Metz, Centre de Recherche Universitaire Lorrain en Histoire, 2021.

³ Nous reprenons la définition de « marqueurs mémoriels » proposée par Laurent JALABERT, « Introduction », J.-N. GRANDHOMME, L. JALABERT (dir.), *Les marqueurs mémoriels de la guerre et de l'armée. La construction d'un espace du souvenir dans l'Est de la France*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2022, p. 9-18, ici p. 12 : « ensemble des éléments, matériels et immatériels, actifs ou passifs, situés dans l'espace urbain ou non urbain, qui constituent les référents communs de l'histoire d'un groupe, lequel peut ou non s'en saisir pour construire/asseoir son identité. »

⁴ *Ibid.*, p. 11.

⁵ Gérald SAWICKI, « De la violence de guerre à la victimisation. Les villes et les villages de Lorraine pendant la Première Guerre mondiale », *Histoire@Politique*, mai-août 2017, vol. 32, [en ligne], www.histoire-politique.fr, consulté le 16 février 2023.

⁶ L. JALABERT, « Introduction », art. cit., p. 14.

⁷ Nous entendons par « patrimoine » tout « ce qui est perçu par une société comme étant digne d'intérêt et devant de ce fait être transmis aux générations futures ». Par conséquent, la « patrimonialisation », ou « mise en patrimoine », désigne « ce processus de création, de fabrication de patrimoine », Serge BOURGEAT, Catherine BRAS, « Patrimoine », *Géonconfluences*, décembre 2019, [en ligne], <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/patrimonialisation>, consulté le 6 avril 2023.

Dire que la patrimonialisation d'un objet résulte de choix de différentes natures est aujourd'hui une évidence ⁸. En examinant le cas de trois places fortes lorraines, l'objectif de notre propos est surtout d'insister sur le lien inhérent entre histoire et patrimoine. Il s'agit d'analyser le degré d'importance accordé à un moment précis de leur histoire – celui de leur destruction – dans leur mise en patrimoine, afin de cerner le poids que possède cet événement dans la mémoire du lieu. En effet, la question des usages politiques des ruines ou de la reconstruction éventuelle après la démolition se pose régulièrement. D'une part, les ruines peuvent être transformées en monuments commémoratifs, ce qui suppose de s'interroger sur ce qui est commémoré. D'autre part, elles peuvent également être remplacées par de nouveaux édifices, qui peuvent les mettre en scène mais également les effacer, « pour rétablir le fil rompu de l'histoire avec les temps antérieurs à la destruction. » ⁹

Notre étude se fonde sur les cas des châteaux de Vaudémont et de Haroué et de la citadelle de La Mothe. Derrière cet apparent inventaire à la Prévert se cache l'idée d'hommage à Anne Motta. Le sujet des places fortes est rapidement apparu comme une évidence dans la mesure où il a occupé une large part du mémoire de recherche que nous avons effectué sous sa direction et celle de Laurent Jalabert ¹⁰. Le choix des exemples s'explique, quant à lui, de différentes manières : Vaudémont en raison des travaux encore en cours d'Anne Motta sur le comte Charles-Henri ¹¹ ; Haroué parce que cet édifice appartient à la famille de Marc de Beauvau-Craon, grand connétable et proche du duc Léopold de Lorraine auquel elle s'intéressait ; La Mothe en souvenir d'un exposé que nous avons réalisé dans le cadre d'une séance de travaux dirigés de l'un de ses enseignements de licence.

Ces trois édifices ont également pour point commun d'avoir été démolis au cours du XVII^e siècle, ainsi souhaitons-nous examiner la place qu'occupe cet événement de la destruction dans leur mise en patrimoine : s'agit-il d'un élément marginal ou central ? La réponse n'est pas si évidente. Après un retour sur l'histoire de ces places fortes, notamment au cours du Grand Siècle, nous examinerons, au prisme de ces trois exemples, différentes formes de patrimonialisation d'un événement de leur passé, tout en essayant de comprendre leurs modalités. Le premier cas est celui d'une ruine très peu mise en patrimoine de manière générale, le second d'un château reconstruit au XVIII^e siècle et privé dont la visite met l'accent sur la partie de son histoire postérieure à sa reconstruction, le troisième d'une citadelle totalement démantelée mais dont l'intégralité des événements relatifs à son histoire semble mise en mémoire.

1. Vaudémont : une patrimonialisation absente

⁸ « Au fond, le patrimoine est le produit d'un travail de mémoire qui, au fil du temps et selon des critères très variables, sélectionne certains éléments hérités du passé pour les ranger dans la catégorie des objets patrimoniaux », Joël CANDAU, *Anthropologie de la mémoire*, Paris, Armand Colin, 2005 [Presses Universitaires de France, 1996], p. 119.

⁹ Ces éléments de réflexion sont issus du carnet *Hypothèses* de l'ANR RUINES (2020-2024), voir Stéphane MICHONNEAU, « Programme », *Ruines. Usages politiques et sociaux des ruines de guerre. 16^e-21^e s.*, 2020, [en ligne], <https://ruines.hypotheses.org/programme>, consulté le 6 avril 2023.

¹⁰ Q. MULLER, *op. cit.*

¹¹ Charles-Henri de Vaudémont (1649-1723) est le fils de bâtard de Charles IV de Lorraine et de Béatrice de Cusance, princesse de Cantecroix. Anne Motta travaillait activement à une meilleure connaissance de ce personnage, notamment à travers l'examen de sa correspondance. Elle avait déjà pu publier « Un hôte à la cour de Louis XIV : Charles-Henri de Vaudémont (1649-1723), prince "en dehors-en dedans" », C. ZUM KOLK *et al.* (dir.), *Voyageurs étrangers à la cour de France. 1589-1789*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014, p. 63-74. Elle avait dernièrement proposé une communication « Charles-Henri de Vaudémont (1649-1723), sujet lorrain et "citoyen de l'univers" » dans le cadre du colloque *Les noblesses « transnationales » en Europe (XIII^e-XX^e siècle)* organisé à Tours les 30 juin, 1^{er} et 2 juillet 2022.

Située à 493 mètres d'altitude, la place forte de Vaudémont domine la plaine en contrebas d'une hauteur de 275 mètres ¹². Possession du roi Charles le Simple, le château est confié à des comtes au X^e siècle, desquels descend Gérard d'Alsace, duc de Lorraine en 1047, et son petit-fils Gérard, premier comte de Vaudémont, dont le comté semble créé entre 1071 et 1073 ¹³. La seigneurie appartient ensuite généralement toujours au cadet de la maison de Lorraine. De la place forte dont les murailles enserraient probablement toute la ville avant la guerre de Trente Ans ¹⁴, il ne demeure maintenant que deux pans de murs du donjon, également appelé « tour Brunehaut ». Après plusieurs débats, il est aujourd'hui admis que cette partie de l'édifice date du premier quart du XI^e siècle ¹⁵.

Emplacement figure 1. Légende : Les ruines du château de Vaudémont (cliché Quentin Muller, 29 mars 2022).

Vaudémont paraît épargnée par une grande partie des conflits de l'époque médiévale mais prend largement part à ceux du XV^e siècle. En 1431, le comte Antoine a des prétentions sur le duché de Lorraine et refuse de rendre hommage à René I^{er}. Ce dernier assiège Vaudémont pendant quinze jours mais le siège est finalement levé à la suite de la bataille de Bulgnéville, où les Lorrains sont défaits par les Bourguignons, alliés d'Antoine de Vaudémont ¹⁶. Cinq ans plus tard, en 1436, ce dernier entre en conflit avec Vautrin de Thuillères, seigneur vosgien soutenu par Érard du Châtelet, membre du conseil de régence des duchés mis en place après le départ de René I^{er} vers Naples. Ce second camp fait également appel à Charles VII, roi de France, qui envoie certaines de ses troupes. Si elles prennent Vézelise, elles ne tentent rien contre Vaudémont mais la guerre se concentre autour de cette place par la prise d'édifices secondaires. En 1441, des Lorrains ont l'opportunité d'y entrer secrètement mais échouent. Le traité de paix est signé la même année ¹⁷. Ainsi, Vaudémont constitue le « symbole des ambitions du comte Antoine » et devient « le point cardinal de la véritable guerre civile qui déchir[e] les duchés et dont personne ne [voit] l'épilogue. » ¹⁸ Au cours de ces deux affrontements, la place a donc toujours résisté.

Il n'en va pas de même pendant les conflits suivants. Si Antoine de Vaudémont réside majoritairement à Vézelise, il ne délaisse pas Vaudémont et la fait adapter à l'artillerie. En 1473, son petit-fils René hérite des duchés de Lorraine et de Bar. Deux ans plus tard, dans le cadre de la guerre entre celui-ci et Charles le Téméraire, Vaudémont se rend face aux Bourguignons après à peine trois jours de siège, puis elle est reprise l'année suivante ¹⁹. La place connaît les mêmes déboires au cours de la guerre de Trente Ans et change plusieurs

¹² Hubert COLLIN, « Le plus ancien donjon de Lorraine : Vaudémont », *Le Pays lorrain*, 1968, p. 49-58, ici p. 51 ; Cédric MOULIS, Karine BOULANGER, Vianney MULLER, « Le donjon de Vaudémont (X^e-XI^e siècles) », K. BOULANGER, C. MOULIS (dir.), *La pierre dans l'Antiquité et au Moyen Âge en Lorraine : de l'extraction à la mise en œuvre*, Nancy, PUN – Éditions Universitaires de Lorraine, 2018, p. 439-457, ici p. 440.

¹³ H. COLLIN, art. cit., p. 51 ; Gérard GIULIATO, *Châteaux et Villes fortes du Comté de Vaudémont en Lorraine médiévale*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 2008, p. 153-155 ; C. MOULIS, K. BOULANGER, V. MULLER, art. cit., p. 440.

¹⁴ Voir la carte postale conservée aux Archives départementales de Meurthe-et-Moselle (A. D. 54), 2 Fi 1352. La place telle qu'elle apparaît au XVII^e siècle est le produit des aménagements du XV^e siècle, où les quatre enceintes bâties successivement n'en forment qu'une seule, entourée de murailles flanquées de neuf tours, voir H. COLLIN, art. cit., p. 56.

¹⁵ G. GIULIATO, *op. cit.*, p. 176 ; C. MOULIS, K. BOULANGER, V. MULLER, art. cit., p. 440.

¹⁶ G. GIULIATO, *op. cit.*, p. 161-163. Plus largement sur cet épisode, voir Bertrand SCHNERB, *Bulgnéville (1431). L'État bourguignon prend pied en Lorraine*, Paris, Economica, 1993.

¹⁷ G. GIULIATO, *op. cit.*, p. 163-165.

¹⁸ *Ibid.*, p. 165.

¹⁹ *Ibid.*, p. 165-166.

fois de main au début de l'occupation française. En 1634, déclarant vouloir servir Louis XIII, elle se rend rapidement aux troupes du maréchal de La Force et une garnison est peut-être installée dans la ville²⁰. Le colonel lorrain de Belrupt la reprend en septembre 1635 avant de la céder trois mois plus tard à La Force afin d'en éviter le siège²¹. Dans la foulée, alors que les Français réfléchissent quelles places des duchés de Lorraine et de Bar démanteler, le marquis d'Aluye suggère de « raser présentement le chasteau [de Vaudémont] du costé de la ville et lors que les troupes seront en corps, raser les murailles de la ville »²². Toutefois, dans le même temps, Richelieu juge la forteresse utile et suggère de mettre « quelque quantité [de blé] dans le chasteau de Vaudemont et dans Chate[l-sur-Moselle] qui sont lieux assez asseurez, en ne rasant point le chasteau de Vaudemont »²³.

Ce n'est que quelques années plus tard que Vaudémont est détruite. Hubert Collin soutient que le château « a été ruiné en 1639 sur l'ordre de Louis XIII »²⁴. La date est corroborée par Gérard Giuliano, qui précise que « les comptes du receveur de 1641 évoquent les jardins envahis par les pierres provenant de la démolition des enceintes de Vaudémont qui perdit définitivement tout[e] activité militaire »²⁵. Aucune réparation ne semble en effet portée au bâtiment au cours des années suivantes, les comptes de 1661 faisant encore mention de « la tour des estaux qui [...] a esté ruynée lors de la desmolition des fortifications dud[it] Vaudémont »²⁶.

Malgré son classement en tant que monument historique en 1840²⁷, le château de Vaudémont tombe progressivement dans l'oubli. Seuls subsistent aujourd'hui partiellement les murs nord et est de la « tour Brunehaut ». Un retour du mur ouest était debout à la fin du XIX^e siècle. Au milieu du XX^e siècle, il était déjà plus érodé, puis il a disparu, tout comme la partie basse du parement du mur sud²⁸ et l'ensemble du reste des fortifications de la ville. Ainsi, devant le délabrement continu de l'édifice, Hubert Collin dressait ce sévère jugement en 1968 : « il pourrait être le symbole des châteaux de la région : une histoire illustre, une ruine imposante, un état d'abandon lamentable : telles sont les caractéristiques de presque tous les châteaux lorrains. »²⁹ Trente-quatre ans plus tard, Bernard Willaime alertait sur le fait que « le financement d'une campagne de fouilles de la zone interne [devenait] urgent » et estimait que « des interventions peu onéreuses, protégeraient le monument tout en préservant sa structure historique. »³⁰ Il semble avoir été entendu dans la mesure où le panneau d'information situé à l'ancien emplacement du mur sud rappelle les travaux de « nettoyage, débroussaillage, tronçonnage, stérage, ramassage d'objets hétérogènes » menés

²⁰ C'est ce que soutient *Ibid.*, p. 167. En revanche, l'auteur de *La réduction de la ville et comté de Vaudémont*, Paris, chez Matthieu Colombel, 1634, p. 12-13, précise que « ledit sieur Mareschal reconnoissant par là, la bonne volonté en laquelle ils [les habitants] estoient, ne leur a voulu envoyer des troupes, se content[a]nt des protestatio[n]s qu'ils ont faites par leur déclaration. » Ce dernier document est conservé à la Bibliothèque municipale de Nancy.

²¹ G. GIULIANO, *op. cit.*, p. 167.

²² Ministère des Affaires Étrangères, Correspondance Politique Lorraine, vol. 29, f°65 : mémoire du marquis d'Aluye, fin janvier 1636.

²³ Denis-Louis-Martial AVENEL, *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, Paris, Collection de documents inédits sur l'histoire de France, 1863, t. 5, p. 414-417 : « Ordre envoyé à messieurs de Mandé, de Vilarceau et Gobelin, pour les bledz », 31 janvier 1636.

²⁴ H. COLLIN, art. cit., p. 51.

²⁵ G. GIULIANO, *op. cit.*, p. 168.

²⁶ A. D. 54, B 9972, f°6r°.

²⁷ Voir la notice du château de Vaudémont sur le site internet du Ministère de la Culture, [en ligne], <https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/merimee/IA54001273>, consulté le 5 avril 2023.

²⁸ Comparer les photographies de H. COLLIN, art. cit., p. 53 et C. MOULIS, K. BOULANGER, V. MULLER, art. cit., p. 444.

²⁹ H. COLLIN, art. cit., p. 50.

³⁰ Bernard WILLAIME, « Le donjon de Vaudémont. Étude archéologique », *Le Pays lorrain*, 2002-4, p. 301-308, ici p. 308.

en 2003 et 2004. Présentés comme « les premiers pas pour rendre sa dignité à ce site si richement chargé d'histoire pour la Lorraine », ils ont été suivis par le rejointoiement du pan sud de l'édifice en 2007 et par la consolidation du parement interne de la face nord, le rejointoiement et la restauration des parements externes des faces nord et est en 2008³¹.

Pourtant, en dépit de ces travaux ayant permis de mettre davantage en valeur le donjon, le panneau d'information présent sur le site reste laconique en ce qui concerne son histoire. Quelques gravures du XVII^e et du XIX^e siècle sont présentes pêle-mêle aux côtés de photographies des travaux de 2003-2004 et d'objets trouvés lors des opérations. Il ne contient pas de chronologie ni d'historique permettant de décrire l'importance de l'édifice aux époques médiévale et moderne ou de comprendre son état actuel à cause des guerres du XVII^e siècle. Son histoire offre pourtant des possibilités au regard de la résistance imposée par la place forte au cours des affrontements de la première moitié du XV^e siècle, de ses multiples changements de main dans les années 1630 puis de sa destruction finale en 1639. En somme, le démantèlement de l'édifice ne fait pas l'objet d'une mise en mémoire particulière dans la mesure où la patrimonialisation générale de celui-ci est assez mince, les ruines étant seulement maintenues dans leur état actuel. Seul le visiteur averti sera donc en mesure de se questionner au sujet de ce marqueur mémoriel.

2. Haroué : une patrimonialisation familiale

« Si le château [de] Haroué offre l'image sereine des édifices classiques, ses tours imposantes et ses larges douves rappellent cependant une autre époque, plus lointaine et plus troublée : la vaste demeure construite vers 1720 pour Marc de Beauvau-Craon est en fait l'héritière d'une longue histoire. »³² Comme le rappelle Thierry Franz, le château appartenant encore aujourd'hui à la famille de Beauvau-Craon est en réalité le troisième édifice bâti à cet emplacement. Une première forteresse médiévale a été construite sur ce site stratégique où le Madon était guéable mais elle a été démolie en 1438 par... Antoine, comte de Vaudémont³³. Un deuxième château est édifié par Christophe de Bassompierre à partir de 1560³⁴. À la faveur de François de Bassompierre, fils du précédent et maréchal de France, la terre de Haroué est érigée en marquisat en 1623³⁵. Embastillé en 1631 en raison de sa proximité avec le camp de Marie de Médicis, le marquis apprend depuis sa prison les aléas de la guerre de Trente Ans qui frappent son château et qu'il relate dans ses mémoires³⁶. En septembre 1635, Haroué est pris par les troupes de Charles IV avant que le marquis de Sourdis ne le récupère le 1^{er} décembre³⁷. En février 1636, Bassompierre est averti du fait que des projets de démolition sont élaborés pour Haroué, ce qui le pousse à « faire instance à monsieur le cardinal [de Richelieu] pour destourner cet orage »³⁸. Un document relatif aux opérations de démantèlement de l'époque nous apprend en effet que « Harroué est à M[onsieu]r le Mar[écha]l de Bassompierre et y a eu ordre expres du roi d'y mettre

³¹ C. MOULIS, K. BOULANGER, V. MULLER, art. cit., p. 440.

³² Thierry FRANZ, *Le château de Haroué*, Jarville-la-Malgrange, Messene, 2000, quatrième de couverture.

³³ *Ibid.*, p. 1.

³⁴ Alix LONGCHAMPS, *Le château d'Haroué en Lorraine. Ses habitants à travers l'Histoire*, Sarreguemines, Éditions Pierron, 1984, p. 29.

³⁵ Jean-François DELMAS, *Les Bassompierre. Étude d'une famille de chevaux de Lorraine de la fin de l'Ancien Régime à la Monarchie de Juillet*, thèse pour le diplôme d'archiviste paléographe, Y. DURAND (dir.), École nationale des Chartes, 1997, p. 79.

³⁶ Sur les mémoires de François de Bassompierre, voir Mathieu LEMOINE, *La Faveur et la Gloire. Le maréchal de Bassompierre mémorialiste (1579-1646)*, Paris, PUPS, 2012.

³⁷ François de BASSOMPIERRE, *Journal de ma vie. Mémoires du maréchal de Bassompierre*, Paris, 1877, t. 4, p. 191 et 195.

³⁸ *Ibid.*, t. 4, p. 196.

garnison »³⁹. La forteresse est donc conservée mais encore assiégée par le maréchal Du Hallier en 1639, avant de tomber en déshérence à la mort de Bassompierre en 1646⁴⁰. Malgré cela, Philippe-Emmanuel de Ligniville s'en empare une dernière fois pour le duc de Lorraine vers 1650⁴¹.

Il faut attendre soixante-dix ans pour revoir Haroué sur le devant de la scène politique lorraine. Le 20 février 1720, le duc Léopold cède à Marc de Beauvau-Craon le droit féodal qu'il possède sur le marquisat⁴². Le nouveau possesseur s'appuie sur les services de Germain Boffrand, qui fait construire, en environ dix ans, le troisième et dernier château « avec des tours sur les vestiges d'ancien château qui étant fort caduc ne pouvoit plus subsister. »⁴³ L'édifice actuel perpétue donc la filiation avec ses deux prédécesseurs : le plan est conservé, le modèle des tours et douves est repris. Il comprend également des dépendances datant du XVII^e siècle, appelées aujourd'hui « château Bassompierre » et composées de deux pigeonniers ainsi que de la porte Bassompierre, qui sert d'entrée aux communs⁴⁴.

Ce sont ce nouveau château, les siècles d'histoire qui suivent et la famille de Beauvau-Craon qui sont au centre des visites proposées à Haroué aujourd'hui. « Convaincue qu'une grande demeure se nourrit des énergies nouvelles suscitées par l'amour du patrimoine », Minnie de Beauvau-Craon tenait toujours « à ce que Haroué ouvre ses portes à tous. »⁴⁵ Depuis 2021, la famille a signé un partenariat avec le Centre des Monuments Nationaux (C. M. N.) qui est chargé de l'ouverture au public du parcours de visite, du développement de l'offre culturelle et pédagogique et de la mise en valeur de l'édifice, une première nationale pour un monument privé⁴⁶. Les propriétaires, quant à eux, continuent d'occuper l'aile est du bâtiment. La visite se déroule dans une grande partie du reste du château, s'organise suivant une logique essentiellement chronologique, avec différents temps forts – les salons Alexandre et Pillement, l'escalier d'honneur, les salons Louis XVIII et Girardon – et se termine dans le parc à la française dessiné par Emilio Terry en 1957.

L'importance accordée aux édifices ayant précédé celui qu'a fait bâtir Marc de Beauvau-Craon est finalement très réduite, que ce soit au cours de la visite – ils sont brièvement mentionnés en introduction dans la cour du château – que dans la documentation annexe. En effet, le dépliant réalisé par le C. M. N. rappelle l'existence du château médiéval détruit en 1438 et la reconstruction sous les Bassompierre. Cependant, il souligne simplement qu'« au début du XVIII^e siècle, le château était à nouveau en ruine » sans préciser que sa destruction est sans doute une conséquence de la guerre de Trente Ans puis du conflit franco-espagnol. En parallèle, le catalogue qui permet de découvrir l'intégralité du château à travers des photographies et témoignages de la famille amalgame quelque peu les deux constructions précédentes en indiquant que « c'est sur les vestiges du château

³⁹ Bibliothèque nationale de France, manuscrit Français 18 889, p. 188.

⁴⁰ Jacques CHOUX, *Dictionnaire des châteaux de France. Lorraine*, Paris, Berger-Levrault, 1978, p. 113.

⁴¹ Jean-Charles FULAIN, *Le Duc Charles IV de Lorraine et son armée*, Metz, Éditions Serpenoise, 1997, p. 153-154.

⁴² A. LONGCHAMPS, *op. cit.*, p. 65.

⁴³ Germain BOFFRAND, *Livre d'architecture contenant les principes généraux de cet art, et les plans, élévations et profils de quelques-uns des batimens faits en France & dans les pays étrangers par le sieur Boffrand, architecte du roy*, Paris, chez Guillaume Cavelier, 1745, p. 65.

⁴⁴ Victoria BOTANA DE BEAUVAU-CRAON (dir.), *Château de Haroué. Demeure des princes de Beauvau-Craon*, New-York, Rizzoli International Publications, 2021, p. 30.

⁴⁵ T. FRANZ, *op. cit.*, avant-propos de Minnie de Beauvau-Craon.

⁴⁶ Géraldine GOFFAUX CALLEBAUT, « Le château de Haroué : un monument historique privé sous gestion publique, une première ! », *Droit, patrimoine & culture*, 10 mai 2021, [en ligne], <https://dpc.hypotheses.org/3956#auteure>, consulté le 5 avril 2023.

médiéval de François de Bassompierre, maréchal de France, une forteresse du XII^e siècle, que Germain Boffrand va construire le plus beau château de Lorraine. »⁴⁷

La place de la démolition de Haroué diffère donc peu de celle de Vaudémont dans leur mise en patrimoine dans la mesure où seul un public déjà au fait des événements pourra en retracer précisément les circonstances. Les raisons de la marginalisation diffèrent cependant dans les choix qui la motivent. Alors qu'à Vaudémont, elle est surtout due à une absence d'information du public sur l'histoire du château, elle résulte à Haroué de la volonté familiale de mettre l'accent sur la reconstruction et la gloire des siècles qui ont suivi la ruine.

3. La Mothe : une patrimonialisation équilibrée

Tout autrement important est le souvenir de la démolition de la citadelle de La Mothe en 1645 dans les mémoires lorraines. Au départ, la place est un château, sans doute construit au X^e siècle⁴⁸. Puis, après avoir récupéré le domaine en 1255, le comte Thiébaud II de Bar envisage d'établir une ville autour de l'édifice et octroie une charte de franchises aux bourgeois en 1258⁴⁹. Le tout est ensuite entouré d'une enceinte médiévale. Rapidement, « la Mothe apparaît comme un symbole et un garant de l'indépendance lorraine dans le Barrois qu'elle ne peut toutefois pas entièrement protéger. »⁵⁰ En effet, située dans le Sud du Barrois mouvant, à la frontière avec la Champagne française, la ville possède une importance stratégique de premier plan. De ce fait, au XVI^e siècle, les ducs de Lorraine et de Bar engagent son bastionnement. Les premiers travaux ont lieu vers 1530-1540 et se poursuivent sous la régence de Chrétienne de Danemark malgré les protestations des rois de France. L'enceinte bastionnée est terminée pendant les années 1560, puis encore améliorée sous le duc Charles III entre 1575 et 1595. « Au décès de celui-ci, la Mothe constitue déjà un élément clef de la défense de la frontière sud des duchés même si elle ne peut couvrir l'axe du Barrois central. »⁵¹

Quand démarre la guerre de Trente Ans, le château médiéval a donc été remplacé par une place bastionnée de 700 mètres de long sur 250 de large. Les fortifications et leurs sept bastions sont achevés vers 1600 puis à nouveau renforcés en 1618, 1624 et peu avant 1634. Avec Nancy, La Mothe constitue la seconde place essentielle du dispositif de défense lorrain⁵². Toutefois, au début de l'année 1634, quelques mois après l'occupation des duchés par la France, elle est surtout le seul élément du système, avec Bitche, à ne pas être aux mains des Français. Face aux possibilités d'offensives lorraines qu'offrent ces forteresses, Louis XIII charge le maréchal de La Force de s'en emparer. Bitche tombe rapidement avant le début du printemps⁵³. Quant à La Mothe, son importance est également politique puisqu'y sont conservés les six coffres des archives ducales dans lesquels les Français espèrent trouver des preuves permettant de légitimer leurs prétentions sur des terres disputées avec le duc de Lorraine, le roi d'Espagne et l'archevêque de Trèves⁵⁴. Le siège de la place par le maréchal de La Force dure du 5 mars au 27 juillet 1634 mais La Mothe finit

⁴⁷ V. BOTANA DE BEAUVAU-CRAON (dir.), *op. cit.*, p. 28-29.

⁴⁸ Laurent JALABERT, « Le duc et la maîtrise d'un territoire d'entre-deux : l'indépendance et l'affermissement territorial (1559-1608) », *Annales de l'Est*, 2013-1, p. 191-209, ici p. 205.

⁴⁹ Jean CHARLES, *La Mothe-en-Bassigny. Place forte de la Lorraine face à la France*, Langres, Dominique Guéniot, 2002, p. 4-5.

⁵⁰ L. JALABERT, « Le duc... », art. cit., p. 205.

⁵¹ *Ibid.*, p. 205-206, p. 206 pour la citation.

⁵² Philippe MARTIN, *Une guerre de Trente Ans en Lorraine. 1631-1661*, Metz, Éditions Serpenoise, 2002, p. 20, 28 et 88.

⁵³ *Ibid.*, p. 85-86.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 87 et 108-110.

par céder⁵⁵. Néanmoins, Louis XIII et Richelieu entendent la conserver et la renforcer. En effet, le 26 août 1634, elle figure sur une liste de places à préserver. Il est prévu qu'une garnison de 400 hommes y soit installée, sous le commandement de Jacques de Périgal⁵⁶. En 1641, à peine Charles IV récupère-t-il ses duchés qu'il fait effectuer des réparations à La Mothe⁵⁷. Toutefois, le répit est de courte durée et ses États sont réoccupés par la France. Après un épisodique deuxième siège interrompu par les décès de Louis XIII et de Richelieu, la place doit affronter un troisième blocus entre l'hiver 1644-1645 et le 7 juillet 1645, à l'issue duquel elle tombe une nouvelle fois. Si les conditions de la reddition sont clémentes pour les assiégés, les murailles de la citadelle sont démantelées sur ordre de Mazarin à partir d'août et le travail est achevé le mois suivant⁵⁸.

« Ce fut un événement important en Lorraine car, plus qu'une place forte, c'était un symbole qui était tombé. »⁵⁹ Ainsi, des poèmes français et lorrains, les premiers pour célébrer la chute de la place et les seconds pour la pleurer, sont rédigés au cours des années qui suivent⁶⁰. Puis l'épisode tombe peu à peu dans l'oubli, les Lorrains pensant sans doute davantage à reconstruire leurs villages qu'à affermir le souvenir du traumatisme des guerres dans lesquelles s'est insérée la destruction de La Mothe. Les premiers éléments mémoriels liés à cette dernière surgissent à l'extrême fin du XVII^e siècle quand Nicolas de Landrian, petit-fils d'un défenseur de la citadelle et curé d'Outremécourt, fait édifier l'église de son village à partir de matériaux de la collégiale de l'ancienne place forte⁶¹. Le XVIII^e siècle est également le théâtre de quelques événements qui ne servent peut-être pas à commémorer mais qui ravivent tout du moins le souvenir des sièges. En 1745, un siècle après la démolition et huit ans après la cession des duchés de Lorraine et de Bar à la France, les élèves du collège de Bourmont participent à une excursion à La Mothe⁶². De même, en 1775, un descendant d'Antoine de Choiseul d'Isches, gouverneur de la place tué en 1634, offre le drapeau de son ancêtre à la ville de Bourmont. Celle-ci le fait notamment porter « par les jeunes gens les plus distingués de la ville » pendant les cérémonies publiques, avant que l'objet ne soit perdu en 1791⁶³.

Le milieu du XIX^e siècle est le temps du ravivement du souvenir de la guerre de Trente Ans, dans le sillage des travaux d'Henri Lepage⁶⁴, du nouveau Musée Historique de Nancy et de la création du courant lotharingiste⁶⁵. La Mothe est particulièrement concernée par la redécouverte en raison de l'édition du témoignage de Nicolas Du Boys de Riocour, lieutenant-général de Charles IV auprès du sieur d'Isches en 1634, qui relate les trois sièges subis par la citadelle⁶⁶. En matière d'archéologie, différents artefacts de la catastrophe de la destruction sont recherchés, certains paysans des environs ornant le dessus de leurs portes de restes de bombes issus du premier siège⁶⁷. Puis le site de La Mothe dans son intégralité suscite un fort intérêt. L'abbé Liébaut et le juge Jules Marchal, responsables de la Société

⁵⁵ *Ibid.*, p. 86 et J.-C. FULAIN, *op. cit.*, p. 109-113.

⁵⁶ Marie-Catherine VIGNAL SOULEYREAU, *Le trésor pillé du roi. Correspondance du cardinal de Richelieu. Année 1634*, Paris, L'Harmattan, 2007, t. 2, p. 159-161 : liste des places de Lorraine à démanteler ou à conserver, 26 août 1634.

⁵⁷ P. MARTIN, *op. cit.*, p. 273.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 282-285.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 285.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 286.

⁶¹ Fabrice FONTAINE, « La mémoire oubliée de La Mothe », *Le Pays lorrain*, 2004-1, p. 51-57, ici p. 51.

⁶² *Ibid.*, p. 51-52.

⁶³ P. MARTIN, *op. cit.*, p. 348.

⁶⁴ Citons notamment Henri LEPAGE, *Les communes de la Meurthe*, Nancy, A. Lepage, 1853, 2 vols.

⁶⁵ P. MARTIN, *op. cit.*, p. 348.

⁶⁶ Nicolas DU BOYS DE RIOCOUR, *Relation des sièges et du blocus de La Mothe (1634-1642-1645)*, J. SIMMONET (éd.), Chaumont, Charles Cavanol, 1861.

⁶⁷ P. MARTIN, *op. cit.*, p. 93.

d'Archéologie Lorraine, le visitent une première fois en 1894 et décident d'ériger un monument en l'honneur des défenseurs du siège. Un mémorial est initialement prévu, Liébaud compose un ouvrage destiné à aider la souscription pour le monument – le livre est réédité en 1904⁶⁸ – mais la faiblesse des fonds récoltés les contraint à revoir le projet à la baisse, sous la forme d'une tour, inaugurée le 7 juin 1897⁶⁹. Celle-ci porte l'inscription suivante : « *Ici fut La Mothe. Gloria Victis. 1634-1642-1645* ». Peu avant l'érection du monument, une plaque commémorative de ces trois sièges avait été posée sur le bastion Saint-Nicolas⁷⁰. Ce sont donc bien ces événements qui sont patrimonialisés dans leur immense majorité et non pas uniquement la destruction mais pas non plus l'histoire du lieu dans sa globalité. Cela ressort encore de la littérature de l'époque – *Le Chasseur de La Mothe* d'Alcide Marot se déroule autour du premier siège de La Mothe⁷¹ – ou de la mémoire collective, où la résistance de la place est exaltée dans le cadre de la guerre de 1870, sa chute rapprochée de celle de Strasbourg, l'occupant prussien remplaçant l'envahisseur français⁷². Certains travaux historiques, notamment ceux de Jules Marchal, concernent cependant l'histoire de la citadelle de manière plus générale, le plan et la disposition des bâtiments de la ville, les combats du XVII^e siècle, les monuments funéraires ou la généalogie de personnages liés aux sièges⁷³.

Le souvenir de ces derniers est encore prégnant à la fin du XX^e siècle, en 1997, quand Gilles Laporte consacre un roman où il exalte notamment le courage des défenseurs de la citadelle⁷⁴. Pourtant, Fabrice Fontaine s'interroge en 2004 : « La mémoire peut-elle renaître ? [...] Au XIX^e siècle, la mémoire de La Mothe s'était construite autour d'une triple identité : lorraine, française, guerrière. Ce tryptique [*sic*] semble obsolète. L'avenir nous dira si le silence de La Mothe est celui des ruines ou celui du souvenir du martyr [*sic*]. »⁷⁵ Si l'année 2005 n'a pas vu de commémoration de la destruction, elle a en revanche été celle de la naissance de l'*Association pour La Mothe*. Sur son site internet, celle-ci met surtout en avant sa volonté « de faire connaître le site et l'histoire de la ville, de son enceinte fortifiée, de ses monuments, de ses familles », « d'entretenir ses vestiges » et « d'animer le site »⁷⁶. La mémoire des sièges s'insère donc aujourd'hui dans une mise en patrimoine plus générale. Cela transparait en plusieurs endroits. Tout d'abord, le guide de visite rédigé par Jean Charles dès 2002 propose une présentation du site et de son histoire dans leur ensemble. Après un rapide panorama accompagné d'un plan schématique, l'histoire de La Mothe est relatée du Moyen Âge jusqu'à la guerre de Trente Ans dans le cadre de la rivalité entre la France et le Saint-Empire romain germanique ; s'ensuit une description de l'organisation de la ville elle-même avant des parties consacrées aux trois sièges, à la mémoire du site et aux souvenirs de La Mothe visibles en d'autres lieux de Lorraine⁷⁷. Avant cette dernière section,

⁶⁸ Pierre-Achille LIÉBAUD, *La Mothe. Ses sièges – sa destruction*, Nancy, Crépin-Leblond, 1904. Comme l'indique le titre, l'immense majorité de l'ouvrage est consacrée aux sièges mais une vingtaine de pages traitent du site, de l'histoire de la ville et de sa population.

⁶⁹ P. MARTIN, *op. cit.*, p. 352 ; F. FONTAINE, art. cit., p. 54.

⁷⁰ F. FONTAINE, art. cit., p. 56.

⁷¹ Alcide MAROT, *Le Chasseur de La Mothe*, Mathouillot, 1892.

⁷² F. FONTAINE, art. cit., p. 55.

⁷³ De manière non-exhaustive, citons Jules MARCHAL, « État-civil de La Mothe », *Bulletin de la Société Historique et Archéologique de Langres*, n°20-21, 1883, p. 139-145 ; « Description de la ville et forteresse de La Mothe : 1634, 1745, 1884 », *Revue de Champagne et de Brie*, 1885-1886, n°20, p. 124-136 et n°21, p. 26-31 et 418-433 ; *Souvenirs du Bassigny – Fragments détachés de l'histoire de La Mothe*, Langres, Rallet-Bideaud, 1889.

⁷⁴ Gilles LAPORTE, *Les dernières violettes de La Mothe*, Paris, ESKA, 1997.

⁷⁵ F. FONTAINE, art. cit., p. 57.

⁷⁶ Voir la page « mission et projet » du site de l'*Association pour La Mothe*, [en ligne], https://www.lamothe-bassigny.fr/?fond=contenu&id_contenu=27&id_dossier=14, consulté le 6 avril 2023.

⁷⁷ J. CHARLES, *op. cit.*

un chapitre est réservé aux deux circuits de visite réalisables sur place. Cela rejoint la logique signalétique que nous retrouvons aujourd'hui à La Mothe, où un parcours propose de réaliser « la visite de la ville » et l'autre « le tour de l'enceinte ». Ils sont respectivement composés de neuf et huit points d'intérêt, chacun possédant un panneau informatif descriptif permettant au visiteur une excursion en autonomie et lui permettant de découvrir l'intégralité de l'histoire du site, et non pas seulement celle des sièges et de la destruction de 1645. Cette logique est également adoptée dans les *Cahiers de La Mothe*, revue publiée de manière annuelle par l'association depuis 2009. Sur les 101 articles parus jusqu'en 2022, 14 seulement sont consacrés de manière plus ou moins directe aux trois sièges. Les autres proposent notamment de découvrir La Mothe sous d'autres facettes et s'étendent même à l'histoire du Barrois de manière plus générale.

Emplacement figure 2. Légende : Nombre d'articles parus dans les *Cahiers de La Mothe* correspondant à chaque thématique (2009-2022).

Conclusion

Cette triple étude de cas permet d'insister sur la diversité des trajectoires patrimoniales que connaissent les places fortes lorraines de manière générale, une variété aussi grande que celle de leur histoire respective et des événements ayant conduit à la démolition de certaines d'entre elles. Celle-ci ayant souvent eu lieu au cours du XVII^e siècle, sous Louis XIII puis sous Louis XIV, leur destin a parfois été envisagé comme un tout. Dans les faits, force est de constater qu'aucun cas ne paraît généralisable, que chaque lieu possède une fin d'existence qui lui est propre. Si leur patrimonialisation résulte logiquement de choix, ceux-ci sont évidemment influencés par l'histoire même de chaque édifice, mais peuvent surtout l'être par son statut au moment de sa démolition. En effet, la mise en patrimoine est différente selon qu'il s'agisse d'un démantèlement n'ayant pas marqué les contemporains – Vaudémont n'est plus un symbole de pouvoir en 1639 comme elle l'avait été au Moyen Âge – ou d'une destruction symbolique de la fin, temporaire, de l'indépendance lorraine avec La Mothe en 1645. Ainsi, le degré d'importance politique, militaire, économique, social et symbolique de la forteresse au moment de sa destruction possède un poids important dans la place qu'occupe l'événement de la démolition dans le processus de patrimonialisation. Le cas de Haroué, et avec lui ceux d'autres châteaux reconstruits, constitue sans doute la meilleure objection à cet argument, le dépérissement progressif de l'édifice ayant été gommé, dans sa mise en patrimoine, par sa gloire postérieure. Mais cet élément s'explique peut-être par le fait que l'édifice reste une propriété privée, possédée par les descendants de l'homme ayant fait relever la ruine.